

DECISION n°4/2025

OBJET : signature d'un contrat entre le Programme de Réussite Éducative et Aurélie Chevalier

LE PRESIDENT DE LA CAISSE DES ECOLES DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation,

VU les statuts de la Caisse des Ecoles,

VU le projet de la Réussite Educative,



CONSIDERANT la nécessité de signer un contrat avec Aurélie Chevalier pour la mise en place d'atelier de « gestion des émotions ».

DECIDE

D'AUTORISER le programme de Reussite Éducative à mettre en place des ateliers de gestion des émotions pour l'année 2025.

PRECISE la mise en place de 6 ateliers :

- les mercredi 8 janvier / 5 février / 5 mars / 2 avril / 7 mai / 4 juin 2025
- entre 10h et 11h30, pour les parents et les enfants.
- 100€ par atelier, soit 600€ TTC

PRECISE la participation aux frais de déplacement de l'intervenante, le matériel et le temps de préparation sont inclus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en place des ateliers.

INDIQUE que les crédits nécessaires (soit 600 € TTC), seront inscrits au budget du Programme de Réussite Éducative.

Fait à Sainte-Geneviève des Bois, le 3 février 2025.



Frédéric PETITTA
Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

